

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-7
AJOUTANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA RÉPARTITION
DES QUOTES-PARTS DANS LA PARTIE III DU BUDGET**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le 17 novembre 2021, à 20 h, un avis de motion a été donné par M. Alexandre Bélisle, maire de la Municipalité de Verchères, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement modifiant le *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*, ayant pour but d'ajouter le développement durable à la partie III du budget et d'y prévoir la répartition des quotes-parts.

Donné à Verchères, le 18 novembre 2021.



Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier

Projet de règlement numéro 208-7